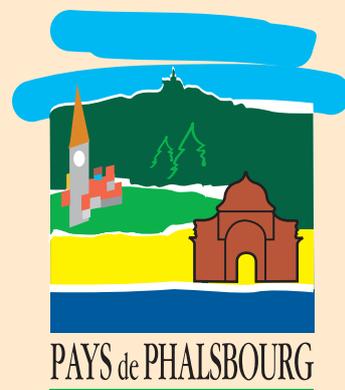


Paroles de Communauté



PAYS de PHALSBOURG

LETTRE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PHALSBOURG



EDITORIAL

A la veille d'une année électorale alors que tout le monde annonce crise et récession, le bilan de notre Communauté est un atout important pour passer l'éventuelle zone de turbulence à venir.

Rappelons que les Maires dès 1994 ont créé cette structure intercommunale pour faire ensemble ce que nous n'aurions pas fait isolément. Oui, valoriser nos richesses naturelles et historiques afin de rendre notre territoire attractif et surtout fertile pour accueillir la seule économie qui prospère encore, le Tourisme. La Vallée des Eclusiers va, d'ici le printemps, devenir un lieu unique de ressourcement et de bien être. La ferme, porte d'accueil du haut lieu qu'est le château de Lutzelbourg, va voir le jour. Cette attractivité, nouvelle et exemplaire, réalisée en partenariat avec la Commune de Lutzelbourg, valorisera l'unique Château de notre territoire. Les sentiers choyés par nos Clubs Vosgiens de Phalsbourg-Lutzelbourg et de Dabo irriguent par leurs 123 kilomètres, tout notre beau massif Vosgien Mosellan. Notre médiathèque ouvre les yeux et les esprits de notre jeunesse par son intense activité soutenue par une équipe de bénévoles que nous ne saurons jamais assez remercier.

Mais un atout important manque à notre territoire, le très haut débit. Si l'internet est pour le particulier un outil pratique, un réseau de communication électronique de très haut débit sera demain indispensable pour nos entreprises. Cette compétence est proposée à nos décideurs et ce grand chantier commencera par une étude de capillarité (par où faire passer les réseaux) de notre territoire.

La réforme territoriale oblige la ville de Phalsbourg à revenir dans notre Communauté de Communes. Nous sommes heureux de pouvoir à nouveau accueillir les phalsbourgeois qui, pour beaucoup d'entre eux, n'attendent que cela. Au nom de toute l'Assemblée Communautaire, je leur souhaite la Bienvenue.

A tous, je présente les meilleurs vœux de succès et de réussite pour 2012 et dès à présent de joyeuses fêtes de fin d'année !

Jean Grosse

Président de la Communauté de Communes
du Pays de Phalsbourg

SOMMAIRE

Développement touristique	p.2-5
Déchets et Environnement	p.6-7
Une commune de notre territoire	p.8-9
Développement économique	p.10-11
Aménagement de l'espace	p.12
Services à la population	p.13-16

Directeur de publication : Jean Grosse
Impression : Imprimerie L'Huillier
Crédit photos : Dany Kuchly
& Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg
Dépôt légal : Décembre 2011



Développement touristique : Vallée des Eclusiers

Une zone d'accueil du public prête à vous accueillir

La Communauté de Communes a entrepris, en 2011, la création d'une zone d'accueil du public de la vallée.

Cette opération comprenait notamment la construction d'un parc de stationnement pour automobiles d'une capacité d'environ 100 places.

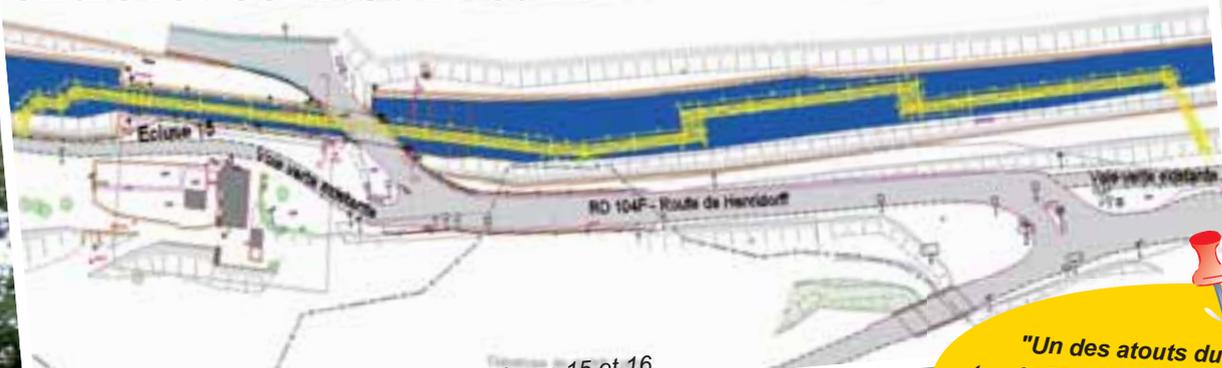
Ce parking, situé en contrebas du bassin Sainte Marie (à proximité de l'écluse n° 4), est aujourd'hui prêt à accueillir les visiteurs désirant se rendre sur le site de l'ancienne échelle d'écluses.

Outre les aménagements déjà réalisés (voirie, aires de stationnement végétalisées, cheminements piétons, éclairage public, ...), la Communauté de Communes projette de construire un escalier métallique permettant une liaison directe entre le parking et les environs du bassin Sainte Marie.



Projet de l'escalier métallique

Une passerelle piétonne en cours de construction entre les écluses 15 et 16



Tracé de la passerelle piétonne entre les écluses 15 et 16.

"Un des atouts du développement touristique de la Vallée est la conservation et la mise en valeur de son patrimoine"

René Breidenstein

Cet ouvrage métallique d'une longueur d'environ 300 mètres permettra aux promeneurs d'éviter de circuler sur la route de Henridorff. Outre le gain de sécurité offert aux visiteurs, cet ouvrage va permettre à ces derniers de modifier la perception de l'ancien canal grâce au parcours dans l'emprise du bief.

L'ouvrage a été conçu de manière à assurer la sécurité des usagers (piétons, cyclistes, rollers, ...) : son tracé permettra de garantir la maîtrise des vitesses pratiquées.

Enfin, la collectivité a souhaité créer deux plateformes belvédères destinées à offrir une halte aux promeneurs.



Illustration de la future passerelle



Les massifs de fondation de l'ouvrage

L'aménagement du bassin Sainte Marie : sécurité et embellissement

Le bassin Sainte Marie, situé entre les écluses 3 et 4, va faire l'objet d'un programme important de travaux dont les enjeux sont la sécurité et l'embellissement paysager du site.

L'objectif de sécurité se traduit par une volonté de la collectivité de procéder à la rénovation de certains ouvrages vétustes qui compromettent la sûreté des cheminements piétons.

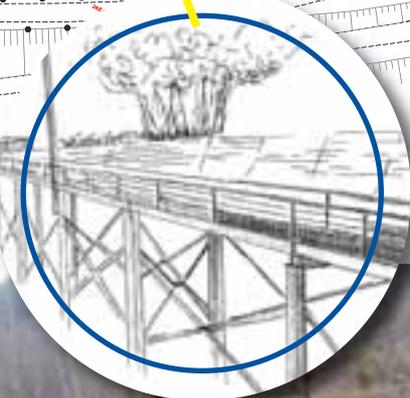
L'objectif d'embellissement du site sera décliné par un programme de travaux paysagers comprenant la rénovation et la modernisation du parcours pédestre autour du bassin, la mise en place de mobilier divers, ainsi que l'amélioration du cadre de vie.



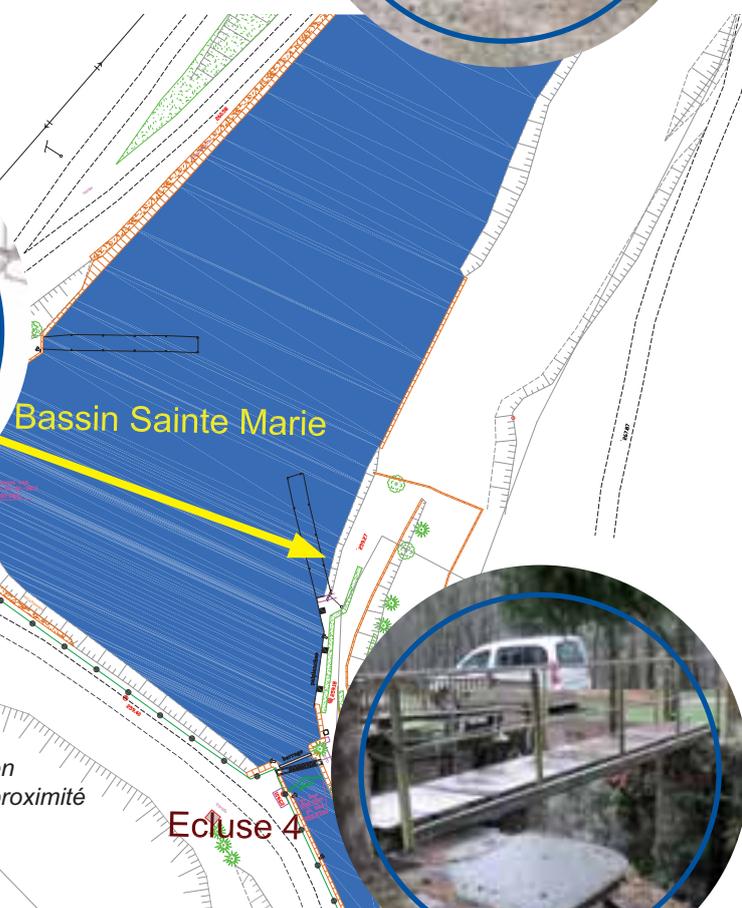
Rénovation d'un ouvrage hydraulique à l'arrière du bassin Sainte Marie



Remplacement d'un ponton métallique



Rénovation de l'ancien ponton métallique à proximité de l'écluse n° 3



Remplacement de la passerelle d'accès à la maison éclusière n° 4

Les maisons éclusières

La Communauté de Communes a engagé un important programme de rénovation du patrimoine immobilier de la vallée. Des travaux d'entretien et de remplacement de couvertures et de huisseries extérieures seront réalisés en 2012, pour un montant d'environ 300.000 euros.



Développement touristique :

Pêche de sauvegarde dans la Vallée des Eclusiers



Afin de permettre d'importants travaux de rénovation et de sécurisation sur d'anciens ouvrages métalliques (pontons, passerelles, ...) de la Vallée des Eclusiers, nous avons procédé à la vidange des biefs et notamment du port Sainte Marie.

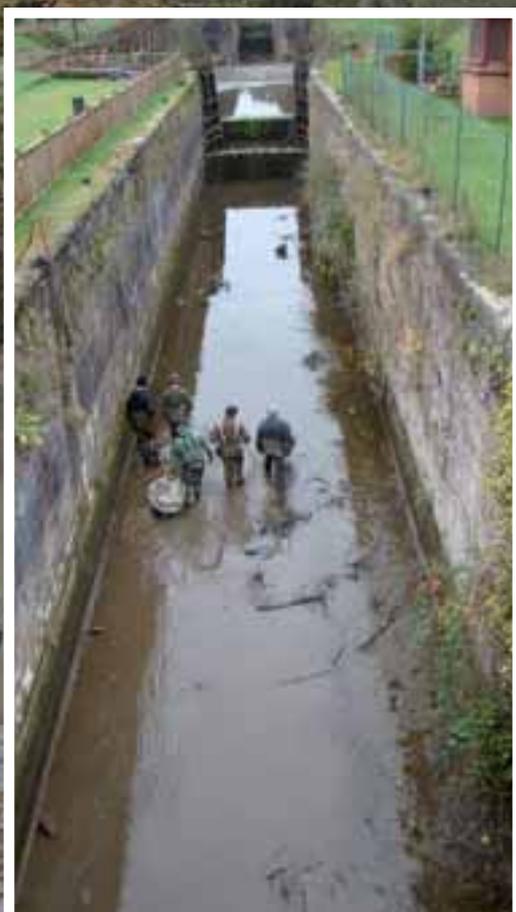
Avec l'APP de Dabo, nous avons pris toutes les mesures réglementaires et techniques afin de sauver les poissons.

Une pêche électrique s'est avérée nécessaire. Celle-ci s'est déroulée le mardi 25 octobre. L'objectif était de récupérer le poisson resté prisonnier suite à la baisse du niveau

d'eau et pouvant se réfugier dans la vase. Les poissons récupérés ont été immédiatement remis à l'eau dans un bief supérieur.

Cette opération a été menée avec la Fédération Départementale de Pêche ainsi que l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Dabo et a nécessité la mobilisation de moyens humains importants.

Environ 550 kg de poissons ont ainsi été sauvés dont des brochets (l'un de plus d'un mètre !) et des sandres.



Château de Lutzelbourg

Voilà quelques années maintenant que le projet d'installation d'un bâtiment agro touristique aux abords du château de Lutzelbourg, fait l'objet de comptes rendus réguliers dans "Paroles de Communauté".

Projet ambitieux aux multiples intervenants dans son élaboration, il vient de franchir une nouvelle étape le portant vers une concrétisation plus effective grâce au dépôt de son permis de construire.

Rappel du contexte :

Une identité forte à valoriser

Lutzelbourg possède un des rares châteaux du Moyen Age situés dans le département de la Moselle, et plus avantageusement, aux portes de notre territoire. Il a ainsi été identifié à l'époque comme site remarquable dans la Charte de développement de la Communauté de Communes «l'Arbre des Possibles».

Avancement du projet, les principales étapes :

Année 2005 : Identification du projet

Mars 2009 : Lancement de l'étude de faisabilité et création d'un comité de pilotage

Juillet 2009 : Un couple d'agriculteurs, la famille Destouches, exploitant agricole à Thal-Drulingen, est pressenti et associé à la réflexion d'organisation du site, compte tenu de son expérience dans l'élevage de chèvres et la fabrication de fromages.

Octobre 2009 : Rendu de l'étude de faisabilité. La Communauté de Communes chargée de la maîtrise d'œuvre organise le projet et pilote les différents intervenants en leur confiant à chacun une mission.

Novembre 2010 : Délibération du conseil municipal de Lutzelbourg entérinant sa participation financière. Notons qu'il revient exclusivement à cette dernière la viabilisation du site (desserte en eau potable, amenée des réseaux secs et installation d'un assainissement).

Février 2011 : Convention d'engagement entre le couple d'agriculteurs, la Communauté des Communes et la Commune de Lutzelbourg

Novembre 2011 : Approbation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Lutzelbourg par le conseil municipal de Lutzelbourg et dépôt du permis de construire par le cabinet Jean-Yves Valentin.

Aujourd'hui, ce projet prend une dimension nouvelle, permettant après validation du Plan Local d'Urbanisme, de passer à la vitesse supérieure.

Le plan des bâtiments à l'allure très contemporaine, et dont l'esthétique, qui fera toujours débat, a été orientée par l'architecte des bâtiments de France doit rapidement être validé.

Les premiers coups de pioche devraient intervenir vers le printemps 2012.



En 1840 déjà...

Château de Lutzelbourg.
par Besson

Lithographie de 1840 de Jacques Rothmuller

Depuis 10 ans maintenant, la commune a entrepris des travaux réussis de consolidation et de valorisation des ruines, accordant aux lieux une identité touristique plus forte.

Une vallée étouffée

L'abandon au fil des années de toutes cultures ou entretien des pentes dominant le village laissait place à un envahissement inéluctable de la forêt, transformant ainsi l'image de la vallée. Il devenait nécessaire de travailler une ouverture paysagère dont il s'avérait qu'après étude, la pérennité ne pouvait être assurée que grâce à l'installation d'un cheptel caprin.

Grégoire Perry



Le futur bâtiment agro touristique

Nouveau mode de collecte

La société SITA Lorraine met progressivement en place un nouveau mode de collecte :

le Camion SIDE LOADER
(véhicule robotisé à bras articulé).

Cela nécessite un positionnement précis des poubelles pour permettre leur vidage :

- Placer votre poubelle sur le bord du trottoir au plus près de la route.
- Il ne doit y avoir aucun obstacle dans un rayon de 80 cm tout autour de votre poubelle (éloignée au mieux des arbres, haies, murs, véhicules, poteaux électriques et des poubelles des voisins).
- **Important :** votre poubelle doit être présentée face avant vers la route



Au démarrage, un équipier accompagnera la collecte, afin de repositionner, si nécessaire, les poubelles, et vous permettre ainsi, de connaître le sens et le lieu de présentation à adopter.

Si vous retrouvez votre poubelle dans une position ou à un endroit différent de celui où vous l'avez présenté, nous vous remercions de considérer ce nouvel emplacement comme définitif.

Dans ce cas, cet autocollant d'information vous indiquant le sens de présentation sera apposé sur le couvercle de votre poubelle, afin de vous en avertir.



Ouverture du couvercle orientée côté route



Les résidents des rues particulières, à sens unique ou impasse, feront l'objet d'une information spécifique pour déterminer l'emplacement de collecte de leur poubelle.

Baisse des forfaits de levées

A la fin du mois de Octobre, 65.423 levées ont été recensées sur la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

Sur une année, chaque bac aura été levé 14 fois en moyenne. Ce constat conduit la Communauté de Communes à baisser le nombre de levées forfaitaires en 2012 :

Foyer 1 ou 2 personnes	= 10 levées
Foyer 3 personnes	= 12 levées
Foyer 4 personnes	= 15 levées
Foyer 5 personnes et +	= 12 levées

Cela entraînera une diminution financière de l'abonnement pour l'année 2012.

Facturation

La facture du 2ème semestre 2011 sera envoyée dans chaque foyer début janvier 2012.

Elle sera composée du solde de l'abonnement 2011 et des éventuelles levées comptabilisées au-delà du forfait.

Des réponses à vos questions :

Que faire quand on déménage ?

Dans l'arrondissement de Sarrebourg, le signaler en mairie et se présenter au Pôle déchets de Sarrebourg avec un justificatif du nouveau domicile et le numéro du bac.

Hors territoire, le signaler en mairie et déposer le bac au Pôle déchets de Sarrebourg.

Que faire si le nombre de personnes au foyer change ?

Le signaler en mairie. Si un changement de bac est à faire, il faut contacter le Pôle Déchets de Sarrebourg.

Rappel :

Foyer d'une personne = bac de 80L

Foyer de 2 à 4 personnes = bac de 140L

Foyer de 5 personnes et plus = bac de 240L

Résidence secondaire = bac de 80L

Que faire en cas de surplus de tri ?

Présenter le surplus dans un contenant ouvert placé à côté de votre bac de tri.

Peut-on mettre le tri dans des sacs plastique ?

Non. Le tri ne doit pas être mis dans des sacs plastiques noirs. Cela peut être assimilé à des ordures ménagères et la collecte sera refusée.

Que signifie le scotch mis sur ma poubelle ?

Tri - Scotch Vert : Vous avez trop d'erreurs de tri. En cas de doute, ayez le bon réflexe et consultez la réglette de tri.

Ordures ménagères - Scotch Rouge :

Votre couvercle du bac est trop ouvert.

Pour tous renseignements

Pôle déchets de l'Arrondissement de Sarrebourg
ZAC des Terrasses de la Sarre - Terrasse Normandie
BP. 50157 - 57403 SARREBOURG CEDEX

N° Vert 0800 807 018

Gratuit depuis un poste fixe

Compostage

Une journée Bourse aux plantes et information sur le compostage a eu lieu à la Médiathèque Intercommunale.

A cette occasion diverses plantes et fleurs ont été échangées entre particuliers.

C'était surtout l'occasion pour André Rouschmeyer «Maître Composteur» de répondre aux différentes questions des visiteurs sur les techniques de compostage.

Petit rappel : Il faut éviter de mettre dans votre composteur viandes, poisons, herbes indésirables en graines.

Quelques composteurs sont encore disponibles à la Communauté de Communes au tarif de 15€.

Pour toutes questions complémentaires contacter André Rouschmeyer au 03 87 24 40 40



"Poursuivons nos efforts de tri pour pérenniser les bons résultats de 2011."
Eric Barthélémy





Notre territoire c'est aussi...

...Saint-Louis

Un village-rue lorrain typique

Saint-Louis est un village-rue lorrain typique tel que le décrivent les manuels de géographie : une rue bien droite avec l'église au centre et de part et d'autre de larges usoirs.

Un brin d'histoire

Situé au pied des Vosges à une altitude de 360 mètres, Saint-Louis se trouve à une douzaine de kilomètres de Sarrebourg et Phalsbourg.

Saint-Louis a été fondé en 1629 par Louis de Lorraine, détruit en 1635 par les Suédois lors de la guerre de Trente Ans et a été repeuplé vers la fin du 17e, début du 18e siècle.



Le village a fortement souffert lors de la dernière guerre. En effet, le 18 juin 1940, jour de l'appel du Général de Gaulle, Saint-Louis a été bombardé par l'aviation allemande et détruit à 80 % avec 21 victimes civiles.

Une rue a été dénommée "rue du 18 Juin" pour ne pas oublier ces moments tragiques de notre histoire, et la croix de guerre avec étoile argent a été attribuée à la commune.

A Saint-Louis, il y a une école primaire et maternelle, la société OLIGER France (spécialisée dans la fabrication de poêles en faïence).

Dans l'ancienne miroiterie du plan incliné se trouve une brocante (brocante du plan incliné) ainsi qu'un atelier de Créateurs verriers (Fusion Libre).



La supérette se trouve actuellement dans des bâtiments provisoires avant de retrouver sa place dans des locaux modernes (en cours de construction), l'ancien bâtiment ayant été démoli.

Dans les environs proches de la commune, il y a de nombreux calvaires érigés par des particuliers.



Des attraits touristiques

Sur le ban communal se trouve le Plan Incliné, chef-d'œuvre technologique et solution courageuse et audacieuse pour «sauter» une dénivellation de 42 mètres dans un bac étanche. Initialement destiné au trafic de marchandises, il est aujourd'hui au service du tourisme fluvial, et, est en lui-même, une attraction touristique fortement fréquentée en Moselle et de Lorraine.

A côté du Plan Incliné, l'Association Touristique a mis en place une "luge alpine" qui invite à un bain de nature à pleine vitesse.



Un cadre verdoyant

Saint-Louis se trouve dans un cadre de verdure et de forêts. Cette forêt proche qui invite à la promenade, est très riche en curiosités naturelles : des sources, des rochers typiques (rocher du calice), un ancien lavoir ; en partant de cet ancien lavoir, un sentier aménagé permet de rejoindre le rocher du calice en longeant les rochers typiques sous lesquels les habitants ont trouvé refuge après le bombardement du 18 juin 1940.



Complexe socio-éducatif

Saint-Louis est riche d'une dizaine d'associations qui animent le village par des activités sportives ou de loisirs (foot, judo, gymnastique féminine, danse, art floral, pétanque, ping pong,...) et diverses manifestations. Grâce à la société d'arboriculture, une tradition campagnarde qui existait autrefois dans tous les villages, perdure encore un peu à Saint-Louis, à savoir : la distillation. L'alambic acheté, renoué et entretenu par cette association permet à des amateurs de distiller leur récolte. Il ne s'agit pas de promouvoir la consommation d'alcool, mais plutôt de conserver une tradition et un savoir-faire spécifique de nos villages.

Depuis de nombreuses années, la commune essaie de faire le maximum pour son développement, la conservation du patrimoine et l'amélioration du cadre de vie et des conditions de vie des habitants par l'entretien, la restauration et la construction de bâtiments et de la voirie.

Un autre des attraits de ce village est son fleurissement. En effet, Saint-Louis fait partie des villages fleuris avec 2 fleurs. C'était la première commune de l'arrondissement à être récompensée par l'attribution d'une 3e fleur. Cette 3e fleur a été retirée en 2009, car le fleurissement ne répond plus aux critères attendus.





Développement économique :

Chantier d'Insertion



En créant ce chantier, la Communauté de Communes a permis à 8 demandeurs d'emplois locaux de retrouver, pour 6 mois, du travail. Vecteur d'insertion sociale et de développement économique, le chantier d'Insertion permet à chaque agent d'apprendre la manipulation de certains outils de travail mais surtout de pouvoir concrétiser leur projet (ressource financière pour financer un permis de conduire, période d'immersion dans une entreprise, stage, formation, etc...).

Outre l'activité professionnelle encadrée par Serge Chevrier, tuteur technique et Mario Kobi, chaque salarié de ce chantier doit effectuer toutes les démarches nécessaires pour se réinsérer dans la vie professionnelle. Pour cela, il est

"Notre volonté de créer et d'accompagner l'emploi est totale"
Christian Untereiner

Créé en juin 2011, le chantier d'Insertion de la Vallée des Eclusiers a réalisé un travail remarquable. En charge de l'entretien de la vallée, vaste patrimoine de 22 hectares, l'équipe assure les travaux de sauvegarde des maisons inoccupées, ainsi que le nettoyage, fauchage, débroussaillage, etc...



accompagné par un encadrant, M. Bernard Léonard qui est chargé du suivi socio-professionnel.

Pour 2012, la Communauté de Communes a sollicité l'octroi de 2 postes supplémentaires auprès de la Direction du Travail.

Point-Emploi

Créé en Septembre 2009, le Point Emploi a accueilli plus de 120 personnes et fonctionne en régime de croisière.

S'y retrouvent aussi bien des demandeurs d'emploi, des employeurs à la recherche de main d'œuvre que des personnes en activité souhaitant changer de métier.

Pour compléter le service, ont été créées en Mars 2011, à raison d'une fois tous les 15 jours, les permanences «Cyber-base» dont la vocation est de se familiariser avec internet et l'informatique. En ateliers de petits groupes (maximum 4 personnes) cette nouvelle prestation remporte un franc succès.

Le bilan est tout à fait satisfaisant car depuis l'existence de ces services auprès de la Communauté de Communes, 30 personnes ont retrouvé une activité professionnelle et 7 finalisent leurs projets professionnels.

Au-delà de son rôle de premier contact, la Communauté de Communes assure le relais vers la Maison de l'Emploi de Sarrebourg et participe à son fonctionnement à hauteur de 22 025 € pour l'année 2011.

"Employeur de l'équipe d'entretien de la Vallée, la Communauté de Communes est aussi actrice du contact entre les entreprises et les demandeurs d'emplois à travers le Point-Emploi"
Christian Untereiner

Horaires d'ouverture :

Cyberbase emploi :

1er et 3ème jeudi du mois de 14h00 à 17h00

Point Emploi :

2ème et 4ème jeudi du mois de 14h00 à 17h00
au siège de la Communauté de Communes à Mittelbronn.



Salon de l'habitat & des loisirs

La 8ème édition du salon de l'habitat et des loisirs, organisée par l'Association des Métiers et des Exposants avec le soutien de la Communauté de Communes se déroulera du samedi 21 au dimanche 22 avril 2012 de 10h00 à 19h00. L'entrée est gratuite.

Comme les éditions précédentes, une cinquantaine d'entreprises artisanales seront à votre disposition sur plus de 1.500 m² (intérieur et extérieur) pour exposer leur savoir-faire dans les domaines de l'habitat, construction, isolation, sanitaire, carrelage, charpente, mobilier, chauffage, serrurerie, papiers-peints, décoration, plâtrerie, faux plafonds, stores, piscines, jardinage, banques,...

Vous pourrez aussi assister à de nombreuses animations et vous restaurer sur place tout au long du week-end.

La Communauté de Communes apporte un appui à la fois technique et financier.

Rappelons que le salon de l'habitat contribue, à court et moyen terme, à l'activité de plus de 400 personnes.



Entrée **GRATUITE**

Renseignements :

Association des Métiers et des Exposants
M. Damien HORVAT - Tél. 03 87 24 28 86
Email : horvat.damien@wanadoo.fr

Le très haut débit

Aujourd'hui encore réservé en majorité aux entreprises implantées dans les grandes villes françaises, l'accès Internet à très haut débit par fibre optique est destiné à se démocratiser et s'invitera dans nos foyers dans les années à venir.

Cette nouvelle technologie se substituera à l'ADSL et garantira un débit permettant de cumuler navigation sur Internet, téléphonie, visioconférence, télévision en haute définition, tout en nous apportant tout le confort en matière de domotique.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes souhaite mener, en 2012, une étude très détaillée qui conduira à déterminer précisément les techniques, les moyens financiers et juridiques nécessaires au déploiement du très haut débit sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

Affaire à suivre...

"En prenant la compétence très haut débit, la Communauté de Communes ouvre son territoire à la performance numérique via la fibre optique"
Eric Weber

PDIPR signature d'une convention avec les Clubs Vosgiens



Le 25 novembre dernier, les 3 partenaires du projet, la **Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg** représentée par son Président, Jean Grosse, le **Club Vosgien de Phalsbourg-Lutzelbourg** représenté par son Président, Charles Bernard, et le **Club Vosgien de Dabo**, représenté par son Président, Gilbert Engel, se sont retrouvés afin de procéder à la signature de la convention de partenariat relative au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Cette convention a pour objet de définir les modalités pratiques de mise en œuvre de ce projet (balisage et entretien des circuits).



13 sentiers susceptibles d'être retenus

6 sentiers sur le territoire du Club Vosgien de Dabo, soit 62.5 km :

- Le Fort Romain, long de 12.3 km
- Le Spitzberg, long de 14.5 km
- Le Baldur, long de 7.7 km
- La Croix du Loup, long de 5 km
- Le Baerenloch, long de 14.2 km
- La Borne St Martin, long de 8.8 km

7 sentiers sur le territoire du Club Vosgien de Phalsbourg/Lutzelbourg, soit 60.8 km :

- Bonne Fontaine, long de 7.4 km
- Les 7 sculptures, long de 3.6 km
- Le Plan Incliné, long de 12.4 km
- Les Lavoires, long de 5.82 km
- Le Château de Lutzelbourg, long de 3 km
- L'Eselbahn, long de 11.7 km
- Le Pays de Phalsbourg/Lutzelbourg, long de 8.1 km



Services à la population :

La banque de matériel

Elle dispose de tentes, de générateurs de chaleur, de barrières de ville, de groupes électrogènes, d'un ensemble de sonorisation, de grilles d'exposition... Réservez votre matériel par écrit et au plus vite car il est très demandé...

Renseignements et réservations au 03 87 24 40 40.



Portage de repas

Formule souple, il est possible de commander les repas de façon régulière ou ponctuelle sur simple appel téléphonique. Les menus sont connus à l'avance et chacun peut choisir le(s) jour(s) de livraison(s) (sauf week-end et jours fériés).

Attention :

les repas livrés le lundi sont à commander le vendredi avant 10h00.

Nos tarifs livraison comprise

Repas standard : 7,30 €

Repas avec un régime spécial : 7,40 €

Repas midi/soir standard : 12,04 €

Repas midi/soir régime spécial : 12,85 €

Trois régimes spéciaux sont disponibles :

repas diabétique, repas sans sel et repas diabétique sans sel.

Depuis Combien de temps faites-vous appel au service de portage de repas à domicile ?

Je fais appel à ce service depuis le début, c'est-à-dire environ six ans. Sonia m'apporte les repas quasiment tous les jours.

Que pensez-vous du service rendu ?

J'en suis entièrement satisfaite.

Comment jugez-vous la qualité des repas servis ?

Les repas sont bons et copieux, de plus il y a le choix.

Le rapport qualité prix est-il intéressant ?

Pour moi, les prix des repas sont plus qu'acceptables.

Ce service vous permet-il de garder une certaine autonomie ?

Oh oui !! Cela me permet de rester dans ma maison !!

Quels rapports entretenez-vous avec la personne qui vous apporte les repas ?

Sonia a toujours le sourire et toujours un bon mot pour moi, c'est appréciable !!

Quels seraient selon-vous les points à améliorer ?

Je n'ai aucune plainte à faire à ce sujet !





Services à la population :

Médiathèque Intercommunale et bibliothèques du territoire :

La bibliothèque de Vescheim intègre le réseau

La bibliothèque de Vescheim, mis en place par l'Association Amica, vient de rouvrir ses portes.

Un gros travail de fond et d'informatisation (cataloguage, indexation et équipement des ouvrages) a été réalisé par la Médiathèque de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg et les bénévoles de l'Amica. Désormais, la bibliothèque de Vescheim avec plus de 1.300 ouvrages intégrés sur le catalogue collectif en ligne de la médiathèque, fait partie du réseau de la Médiathèque Intercommunale et des autres bibliothèques du territoire.

Vous pouvez y emprunter gratuitement romans, polars, BD, albums enfants, documentaires, fonds local, magazines.

Trois ordinateurs sont également à votre disposition gratuitement et sur réservation avec un accès libre à internet et aux logiciels de traitement de texte.

Freddy Mertz, responsable bénévole de la bibliothèque de Vescheim, aura le plaisir de vous accueillir, de vous conseiller dans vos lectures et d'être à votre écoute pour toute suggestion ou réservation d'ouvrages d'une autre bibliothèque.



Les modalités d'inscription sont très simples : vous passez à la bibliothèque remplir une petite fiche et vous voilà devant 1300 livres au choix pour petits et grands adultes ou enfants. Rien à payer, juste à choisir !

**Bibliothèque de Vescheim
15, rue de la Liberté - 57370 VESCHEIM
Ouverture les mercredis en semaine paire
de 16h00 à 18h00
Responsable : Mr Freddy Mertz**





Des actions culturelles tout au long de l'année

La Médiathèque Intercommunale, en partenariat avec les autres bibliothèques, propose gratuitement et régulièrement des expositions culturelles, des conférences, des animations et des spectacles autour de la lecture pour enfants et pour adultes, en milieu scolaire ou en grand public sur l'ensemble du territoire.

Spectacle "Pelote" à Arzviller et Haselbourg en partenariat avec la bibliothèque de Dabo et le Coffre à Idées



Penez le temps de lire

...et rendez-vous à la Médiathèque ou dans une bibliothèque du réseau. Vous pourrez emprunter 4 documents par personne pour une durée de 4 semaines que ce soit à la bibliothèque de Vesheim, à la Médiathèque Intercommunale, au point-relais lecture de Henridorff, à la bibliothèque municipale de Dabo, Haselbourg, Lutzelbourg ou encore à Vesheim.

<http://mediatheque-paysphalsbourg.myftp.org/spip/>



"Lire en fête... partout en Moselle"



Concert avec Pierre Meyer et conférence sur le sommeil avec Dr Missler, Dr Paurobally et Dr Kardous en partenariat avec la bibliothèque de Dabo, le Coffre à Idées et l'A.P.A.



Médiathèque Intercommunale

1 Place de la Grotte - 57405 ARZVILLER - Tél. 03 87 07 96 16
Mail : mediatheque@paysdephalsbourg.fr

Mardi 16h00 à 20h00 - Mercredi 10h00 à 12h00
Vendredi 14h00 à 17h00

En dehors des heures d'ouverture de la Médiathèque Intercommunale adressez-vous à la Communauté de Communes au 03 87 24 40 40

L'heure du conte et atelier moutons à la bibliothèque d'Haselbourg

Réunion de territoire avec la Division de la Lecture Publique, le Pôle Départemental de Bitche et les bibliothèques du territoire





Services à la population :

INFO → ENERGIE Moselle Centre

Permanences



Dans le cadre du Grenelle Environnement, de nombreux dispositifs sont, désormais, soumis à des critères de performance énergétique.

Avant d'engager des travaux, que doit savoir le particulier ? Quelle est la nouvelle réglementation thermique ? Nombreux sont ceux qui souhaitent réduire leur consommation d'énergie, mais quelle priorité donner aux travaux ? Comment mieux isoler ?...

Vous trouverez des réponses et des conseils gratuits auprès de :

Espace INFO → ENERGIE Moselle Centre

Permanences à Sarrebourg :
Boutique Isi bus-Kéolis - 1 rue de la Gare
Le 1er mardi du mois de 10h à 12h et de 14h à 17h
et le 3ème mardi du mois de 14h à 17h.

Permanences à Phalsbourg :
Salle des fêtes de Phalsbourg
Le 3ème mardi du mois de 10h à 12h
Espace INFO → ENERGIE Moselle Centre
Pôle d'activité du Centre Mosellan
DOMOFUTURA - 57340 MORHANGE
Tél 03 87 86 46 62
Email : mosellecentre@eie-lorraine.fr

*Les élus communautaires et les collaborateurs
de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg
vous souhaitent tous leurs meilleurs vœux pour*

N'hésitez pas à consulter notre site sur
www.paysdephalsbourg.fr



Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg
18, rue de Sarrebourg - 57370 MITTELBRONN
Tél. 03 87 24 40 40 - Fax 03 87 24 40 52

Site Internet : www.paysdephalsbourg.fr
E-mail : contact@paysdephalsbourg.fr

Ouverture :
du lundi au jeudi : 8h30 -12h00 & 14h00 -17h00,
le vendredi : 8h30 -12h00

